

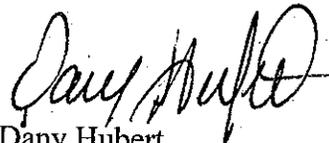
Québec, le 29 novembre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Berthier, monsieur André Villeneuve, je vous fais parvenir la réponse du ministre délégué aux Transports, ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan.

Veillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dany Hubert
Directeur de cabinet

N/Réf. : 20111103-4

Québec, le 29 novembre 2011

OBJET : Pétition demandant l'interdiction de passage de camions commerciaux
sur la route 138 entre Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Cuthbert

Madame, Monsieur,

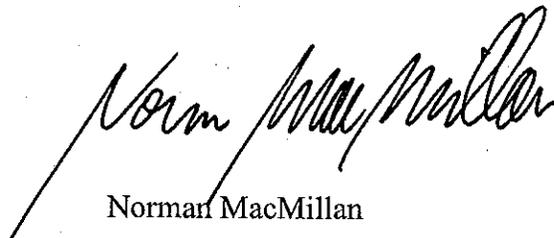
J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 novembre 2011 par le député de Berthier, monsieur André Villeneuve, demandant l'interdiction de passage de camions commerciaux sur la route 138 entre Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Cuthbert.

En 1996, lors de l'implantation du réseau de camionnage, le ministère des Transports du Québec a convenu qu'il n'y aurait pas de nouvelle interdiction au camionnage sur le réseau routier supérieur sans une consultation élargie avec l'industrie et l'ensemble des municipalités touchées.

Pour que le ministère des Transports du Québec entreprenne une démarche afin de modifier son réseau de camionnage, il est nécessaire d'obtenir le consensus des autres municipalités concernées ainsi que de ses partenaires socio-économiques. Il faudrait aussi considérer une autre alternative à l'autoroute 40 pour ceux qui exploitent la route 138 dans le secteur de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Le ministère des Transports maintient donc la vocation actuelle de la route 138 conformément au réseau de camionnage, c'est-à-dire que l'accès est autorisé à tout véhicule lourd.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Norman MacMillan

N/Réf. : 20111103-4